

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit constitutionnel II : Procédure et droits fondamentaux (4DR1054)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 6 ph	Voir ci-dessous	8
Préalable au master en droit	Cours: 6 ph	Voir ci-dessous	8

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

ZIMMERMANN Nesa, Professeure assistante

Pour les exercices : BAER Magali et HURUY Bathsheba, assistantes-doctorantes

Contenu

Donné à raison de 6 heures hebdomadaires sur le semestre d'automne, ce cours s'inscrit dans le prolongement du cours de droit constitutionnel de première année. Il traite de la portée, des limites et de la mise en œuvre des droits fondamentaux tels que garantis par la Constitution fédérale et les instruments de de droits humains ratifiés par la Suisse. La première partie du cours est consacrée à la juridiction constitutionnelle, avec un examen approfondi du système suisse, en particulier des recours au Tribunal fédéral et aux instances internationales pertinentes pour la Suisse. La seconde partie du cours, elle, étudiera divers droits fondamentaux (libertés de la sphère personnelle, libertés de communication, libertés économiques, garanties de l'État de droit - en particulier principes de l'égalité et de non-discrimination et garanties de procédure -, droits sociaux).

L'ensemble du cours exige un engagement actif de la part des étudiantes et étudiants (lectures préalables, participation en cours). La première partie du semestre a lieu en plénum. La seconde partie est composée de cours en plénum et de séances de travail en plus petites groupes. Des informations additionnelles seront données pendant le semestre, en cours et sur moodle.

Le cours s'adresse aux étudiant-e-s du Bachelor of Law de deuxième année, pour lequel-le-s il est obligatoire.

Forme de l'évaluation

Le cours fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 2 heures (cas pratique et questions de raisonnement). Le matériel suivant est autorisé lors de l'examen: Abrégés I et II de Droit constitutionnel, textes normatifs utilisés en cours (Pactes ONU I et II, CEDH, Constitution fédérale, LTF), diapositives des cours (présentations ppt), notes manuscrites personnelles des étudiant-es.

Documentation

Les supports de cours relatifs à cet enseignement (Les abrégés de la Faculté de droit, Droit constitutionnel I et Droit constitutionnel II) sont en vente auprès de l'ANED*. Les autres documents utilisés, notamment concernant les cas pratiques traités aux cours, sont disponibles en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur Moodle, selon les indications données au début du cours.

* L'ouvrage Droit constitutionnel I étant actuellement épuisé, un extrait PDF sera mis à disposition des étudiant-es sur la plateforme Moodle.

Forme de l'enseignement

Cours / exercices.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Appliquer le savoir acquis à un raisonnement juridique mobilisant les différents concepts
- Illustrer le savoir acquis avec des exemples concrets tirés de la jurisprudence
- Définir la portée et les limites des différents droits fondamentaux abordés en cours
- Expliquer et discuter de manière critique les mécanismes de protection des droits fondamentaux
- Analyser des situations et états de fait sous l'angle des droits fondamentaux
- Conceptualiser les droits fondamentaux et leur application concrète devant les tribunaux

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit constitutionnel II : Procédure et droits fondamentaux (4DR1054)

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Concevoir une analyse critique
- Stimuler sa créativité et questionner des récits
- Pratiquer un raisonnement structuré
- Communiquer des concepts complexes de manière compréhensible et efficace